



Demande d'abattage d'un arbre

Propriétaires :	Commune de Lavey-Morcles
Désignation des arbres :	2 thuyas
Situation :	parcelle No 720
Motifs :	Essences exotiques remplacées par des essences locales
Affichage au pilier public :	du 6 mars au 4 avril 2025

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 6 mars 2025

Greffe municipal